

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 018-211801436-20230331-COM_2023_30-DE



République Française
Département CHER
Commune DE MENETOU COUTURE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2023

Référence
COM_2023_30

Objet de la délibération
CANTINE DE NERONDES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
17/03/2023

Date d'affichage
17/03/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 07/04/2023

Et

Publication ou notification du :
07/04/2023

L' an 2023 et le 31 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de RATILLON Jean-Pierre, Maire

Présents : M. RATILLON Jean-Pierre, Maire, MM : BAILLARD Jean-Claude, BOULMIER Franck, GATOUILLAT Maxime, GILOT Jérôme, HENAULT Gilles, LIANO Jacques, RIGAUDEAU Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PERROT Emilie Ep MALASSET à M. LIANO Jacques, M. PINAULT Sylvain à M. GATOUILLAT Maxime

Absent(s) : M. MARTEAU Dominique

A été nommé(e) secrétaire : M. LIANO Jacques

Objet de la délibération : CANTINE DE NERONDES

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la demande d'augmentation de la participation à la cantine scolaire de Nérondes par la Municipalité de Nérondes.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention doit être signer pour que nous puissions continuer à participer financièrement au coût des repas des enfants de Menetou-Couture (déduction sur le coût facturé aux parents).

Le projet de cette convention est lu par Monsieur le Maire aux membres présents du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la convention cantine avec la commune de Nérondes
- D'autoriser le Maire à signer les documents s'y afférent.
- S'engage à inscrire au budget le coût de cette dépense (2.5€/enfant)

Secrétaire de séance : Jacques Liano

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/04/2023
Le Maire

Pour le Maire
L'Adjoint,

